



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Débat conjoint de l'Assemblée générale sur les thèmes

Renforcement du Système des Nations Unies [112]
Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire [113]
Réforme de l'ONU : mesures et propositions [149]

Déclaration de l'Observatrice permanente de l'UIP auprès de
l'Organisation des Nations Unies
Ambassadrice Anda Filip

New York, 20 novembre 2006

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs,

Je suis heureuse de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le point 112 de son ordre du jour qui concerne le renforcement du système des Nations Unies. Vous ne serez pas surpris que j'aborde ce sujet sous l'angle de la dimension parlementaire des travaux de l'ONU.

Comme l'atteste la résolution adoptée par consensus dans cette salle le 20 octobre dernier, l'ONU et l'Union interparlementaire travaillent ensemble sur la majorité des questions ayant trait à la paix, à la démocratie et au développement. Plus particulièrement, le souci de la démocratie est essentiel dans notre action commune, comme nous l'avons vu récemment lors de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, à Doha. Associée au développement, la démocratie est le rempart le plus sûr contre les conflits et la meilleure garantie d'une paix durable. Le mémorandum d'accord signé dernièrement entre l'UIP et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, ainsi que les consultations en cours avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, augurent d'une coopération accrue dans ce domaine dans les prochaines années.

Cette résolution appelle en outre à donner plus de poids à l'Audition parlementaire annuelle et aux autres réunions parlementaires spécialisées qui se tiennent au siège de l'ONU, leur donne le statut de manifestations conjointes ONU-UIP. Le fait de reconnaître officiellement le caractère conjoint de ces manifestations oblige l'ONU à en prendre en partie la responsabilité et, à terme, à les intégrer pleinement dans son programme de travail et son calendrier de réunions.

De plus, en vertu de cette résolution, l'UIP est invitée à participer de plus près à l'élaboration de stratégies applicables à l'ensemble du système qui doivent ensuite être soumises à l'appréciation de l'ONU "en vue d'assurer un soutien accru et plus cohérent des parlements aux travaux de l'Organisation". Cette disposition va nous permettre de mieux coordonner nos activités sur le terrain et de nous entraider. Elle va également nous permettre de planifier nos activités futures à la lumière des recommandations qui pourraient émaner de l'Audition parlementaire annuelle et des autres réunions spécialisées.

Mais, me direz-vous, quel est le rapport avec le renforcement du système des Nations Unies ? Avant tout, permettez-moi de revenir sur ce que nous appelons la dimension parlementaire des Nations Unies.

C'est un aspect du travail des parlements et des parlementaires qui doit être profondément enraciné dans leurs activités au plan national. Il consiste à faire en sorte de faciliter les négociations et les débats internationaux dans le cadre de l'ONU et des institutions apparentées et d'en assurer le suivi, à veiller à ce que les décisions adoptées par les gouvernements soient bien appliquées, et les normes internationales et la primauté du droit, respectées et enfin à contrôler les activités de l'ONU et à contribuer à ses débats.

L'UIP est convaincue que les parlementaires peuvent s'avérer extrêmement utiles pour créer une cohésion politique nationale autour de l'action internationale. De son point de

vue et de celui de bon nombre d'Etats Membres de l'ONU, cette dernière aurait beaucoup à gagner à s'assurer que les parlements et les parlementaires savent exactement en quoi consistent ses principaux processus et activités.

L'Audition parlementaire 2006 qui s'est tenue au début de la semaine dernière dans la salle du Conseil économique et social a, nous semble-t-il, laissé clairement entrevoir que c'était possible. Cette manifestation a suscité un vif intérêt de la part des parlements qui y étaient bien représentés. Elle a également attiré des représentants de Missions permanentes, y compris des représentants permanents, ainsi que des responsables de l'ONU et des universitaires. Elle a donné lieu à un échange de vues nourri sur les questions figurant en bonne place dans l'ordre du jour de l'ONU, à savoir la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la bonne gouvernance et la lutte anti-corruption, et à un certain nombre de propositions concernant les actions que pourraient entreprendre les parlements au niveau national, à l'appui des initiatives de l'ONU. Les conclusions de cette Audition seront distribués à l'ONU dans les prochaines semaines, sous la forme d'un document officiel de l'Assemblée générale.

Permettez-moi en attendant de vous donner un exemple de ce qui est ressorti de l'Audition. Les parlementaires présents ont été très heureux de pouvoir obtenir des informations sur la nouvelle Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, sur sa mission et ses objectifs pratiques. Ils ont souligné que cette Commission devait être particulièrement attentive à l'institution parlementaire. Trop souvent par le passé la communauté internationale avait investi des ressources financières et autres considérables pour préparer des élections libres et régulières, pour abandonner aussitôt l'institution même qui était née de ces élections. Le Parlement est, je pense que nous sommes tous d'accord, par excellence l'instance destinée à rassembler les diverses composantes de la société, et ses travaux offrent à ce titre une réelle alternative à la guerre.

Mais un parlement ne peut, sitôt né, être totalement viable. Il a besoin d'être nourri et – au moins durant les premières années – de recevoir toute l'aide possible, en premier lieu celle de la communauté internationale.

C'est pourquoi, dans le cadre des échanges consacrés à la Commission de consolidation de la paix, les participants ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'affecter des crédits suffisants au Fonds pour la consolidation de la paix et se sont engagés à s'en faire l'écho auprès de leurs autorités, afin de donner une plus grande assise politique à ce Fonds. D'une manière plus générale, ils avaient le sentiment que les parlements pouvaient contribuer dans une large mesure à réduire le clivage entre consolidation de la paix et aide au développement. Ils ont aussi insisté sur le risque de reprise des conflits, qu'il ne fallait pas négliger. En outre, il était capital de faire participer les femmes à tous les aspects des travaux de consolidation de la paix, et les participants se sont donc engagés à faire preuve de plus d'initiative pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité. Enfin, ils ont plaidé avec force pour que les parlements démocratiquement élus figurent parmi les priorités de la Commission.

Madame la Présidente,

Ce ne sont là que quelques-uns des éléments retenus par l'UIP pour poursuivre ses travaux et donc pour participer au renforcement du système des Nations Unies. Je vous remercie de votre attention.